République Francaise
Département de HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEVALINE

SEANCE DU 02 FEVRIER 2016 N° 01/2016/003

NOMBRE DE MEMBRES
* afférents au C.M. : 11
* en exercice : 11
* qui ont pris part à la délibération : 10

DATE CONVOCATION
26/01/2016

DATE D'AFFICHAGE
05/02/2016

L'an deux mil seize
ET LE DEUX FEVRIER
A 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc LLEDO, Maire.

Présents Mmes Sylvie RIVOLLET et Françoise DOMENGE-CHENAL ; MM. Lionel LITTOZ-MONNET, Pascal DOMENGE-CHENAL, Cédric VEYRAT DE LACHENAL, Pierre LEJOSNE, Richard FAVRE-BONVIN et Didier BERTHOLLET

Absent(s) excusé(s) Mmes Nancy DOMENGE-CHENAL et Mme Christine DOMENGE-CHENAL (pouvoir à Pascal DOMENGE-CHENAL)

M. Cédric VEYRAT DE LACHENAL a été nommé(e) secrétaire de séance.

OBJET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

PLUi

Monsieur le Maire expose au conseil que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, élaboré sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Faverges et en association avec l'ensemble des communes, a été arrêté en conseil communautaire lors de la séance du 10 novembre 2015.

Conformément à l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (Didier BERTHOLLET), 3 abstentions (Pierre LEJOSNE, Richard FAVRE-BONVIN et Françoise DOMENGE-CHENAL) et 6 voix pour

► **EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.**

Ainsi fait et délibéré à Chevaline, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.

PREFECTURE de la HAUTE-SAVO
Bureau de l'Organisation Administra:
18 FEV. 2016
ARRIVEE

Pour extrait conforme
Le Maire,
Marc LLEDO

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, à la date du 05/02/2016

Transmis en Préfecture le 05/02/2016